

De fortes disparités de richesses au cœur de l'agglomération francilienne

Les communes du cœur de l'agglomération parisienne accueillent des habitants aux revenus élevés, et disposent d'une importante richesse issue du tissu économique, locatif ou foncier. La richesse des communes ne va cependant pas toujours de pair avec le niveau de revenus de leurs habitants, car elle est d'abord liée à la présence d'activités économiques sur leur territoire. Les communes du centre-ouest de l'agglomération, qui cumulent les richesses, s'opposent à celles plus défavorisées du nord et de l'est. D'autres communes abritent des populations aux revenus faibles mais bénéficient d'une forte implantation d'activités économiques. Elles se distinguent des communes résidentielles situées au sud de l'agglomération.

France-Line MARY-PORTAS, Insee Ile-de-France
Sandra ROGER, Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

Le cœur de l'agglomération francilienne est composé de Paris et des 123 communes de la petite couronne. Il abrite une population de 6,1 millions d'habitants. La moitié de ces habitants vit dans un ménage déclarant en 2003 un revenu par unité de consommation (UC) supérieur à 18 240 € (Encadré Les revenus fiscaux des ménages). Ce revenu médian, proche de celui du reste de l'Ile-de-France, dépasse nettement celui de la province (14 930 €).

Les ressources que les communes du cœur d'agglomération pourraient prélever par le biais de la fiscalité locale directe seraient quant à elles estimées à 1 040 € par habitant pour l'année 2004, si les taux d'imposition étaient les mêmes que ceux votés en moyenne sur le territoire national (Encadré La richesse fiscale des communes). Cette richesse fiscale théorique n'est que de 690 € par habitant en grande couronne et de 570 € par habitant en province. L'avantage de Paris et des communes de la petite couronne tient avant tout à la valeur du foncier bâti et des locaux d'habitation.

Cette concentration de richesses masque cependant de fortes disparités territoriales. Les communes du centre-ouest cumulent les richesses et s'opposent à celles du nord et de l'est, moins fa-

vorisées. La richesse des communes ne va pas toujours de pair avec le niveau de revenus de leurs habitants (cartes c2 et c3). En effet, les écarts de richesse entre les communes du cœur de l'agglomération s'expliquent essentiellement par les disparités de richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle. Ils sont donc liés à la répartition des activités économiques sur le territoire.

La comparaison entre cette richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle et le revenu médian déclaré par UC partage les communes et arrondissements parisiens en quatre grands ensembles. Les communes dont l'activité économique est importante et dont les habitants sont aisés (**groupes A, B et C**) s'opposent à celles où la richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle et le niveau des revenus déclarés par les ménages sont nettement plus faibles (**groupes F et G**). Un autre ensemble de communes disposant d'une forte richesse procurée par la taxe professionnelle mais dont les habitants ont des revenus modestes (**groupe D**) se distingue, quant à lui, d'un dernier ensemble de communes résidentielles abritant des ménages aisés, mais où l'activité économique est peu développée (**groupe E**) (Figure 1 et carte c1).

Des communes qui cumulent les richesses au centre-ouest

Groupes A, B et C

Ce premier ensemble est composé de 14 arrondissements parisiens et de 15 communes, presque exclusivement situées dans les Hauts-de-Seine.

Dans ces arrondissements et communes, où réside 29 % de la population du cœur d'agglomération, les revenus des ménages et la richesse fiscale procurée par l'activité économique sont nettement plus élevés que dans le reste de l'agglomération. Ils abritent une population d'actifs aisés, parmi lesquels les cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés. La moitié des établissements employeurs et des emplois salariés de Paris et de la petite couronne y sont implantés (Figure 2).

Ces communes et arrondissements détiennent à eux seuls 41 % de la richesse des communes du cœur d'agglomération, en considérant celle théoriquement procurée par les quatre taxes de fiscalité locale directe. Ils la mobilisent cependant faiblement : la pression fiscale est deux fois moins forte que la moyenne nationale (carte c4). La plupart des communes du cœur d'agglomération qui contribuent au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France appartiennent à ce premier ensemble (Encadré Les mécanismes de redistribution et de solidarité). Cet ensemble est composé de trois groupes de communes.

Le **premier groupe (A)** est constitué de quatre « pôles économiques » : Rungis, Boulogne, Puteaux et Courbevoie.

Ces communes se distinguent par leur très forte richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle (1 180 € par habitant en moyenne, contre 340 € pour l'ensemble du cœur d'agglomération). Elles accueillent en effet d'importantes zones d'activité, où sont notamment implantés des établissements de très grande taille. Le nombre moyen de salariés dans les établissements employeurs est deux fois plus important que dans l'ensemble du cœur de l'agglomération (27 contre 14 salariés) et le nombre d'emplois offerts est largement supérieur au nombre d'actifs résidents. Le niveau des revenus des ménages est également élevé, avec un revenu médian déclaré par UC de 23 380 €.

Un **deuxième groupe (B)** est constitué d'arrondissements parisiens et de communes de l'ouest de l'agglomération, où réside une population très aisée.

Les revenus fiscaux des ménages

Les données sur les revenus des ménages sont issues de la source **Revenus fiscaux localisés des ménages 2003**. Elle est établie par l'Insee à partir des déclarations de revenus au titre de l'année 2003 et du fichier de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2004 transmis par la Direction générale des impôts (DGI).

Le revenu déclaré aux services fiscaux, ou **revenu fiscal**, correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus, avant abattements. Il comprend les revenus salariaux (y compris les indemnités chômage), les revenus des professions non salariées, les retraites, pensions d'invalidité, pensions alimentaires et rentes viagères, ainsi que les revenus déclarés du patrimoine.

Le revenu fiscal par **unité de consommation (UC)** est un revenu par équivalent adulte, comparable entre ménages de compositions différentes : le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

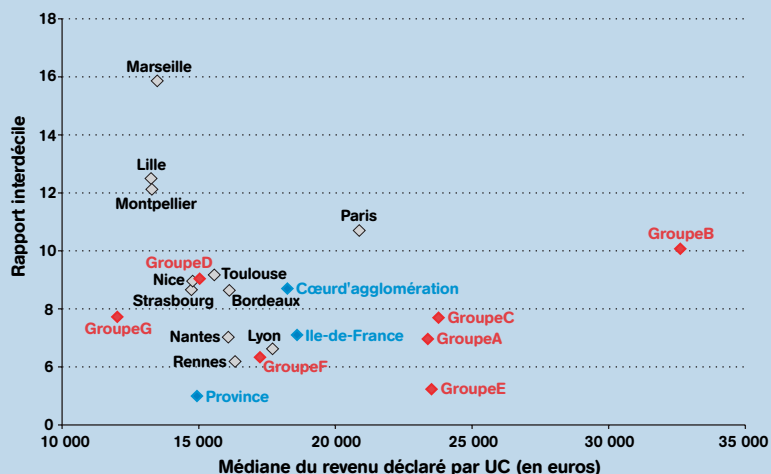
Pour étudier le niveau de revenu des ménages, on utilise la **médiane du revenu fiscal par UC**, qui partage la population en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

Pour mesurer la dispersion du revenu des ménages, on utilise le **rapport inter-déciles du revenu fiscal par UC**, qui établit le rapport entre les hauts et les faibles revenus. Le niveau des faibles revenus correspond à la limite du premier décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur. Le niveau des hauts revenus correspond à la limite du neuvième décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Les revenus déclarés par les ménages fiscaux du cœur d'agglomération sont à la fois élevés et fortement dispersés. Cela est particulièrement vrai à Paris, où le revenu médian déclaré par UC est supérieur à 20 000 € et le rapport entre hauts et faibles revenus proche de 11. Cet écart tient principalement à la valeur très élevée du niveau des hauts revenus. La dispersion des revenus est encore plus importante à Marseille, Lille et Montpellier, mais s'explique essentiellement par la très faible valeur du niveau des bas revenus.

Avertissement : le revenu fiscal est un revenu avant redistribution ; il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés et que l'on soustraie les impôts directs. De plus, les dépenses contraintes des ménages, notamment celles liées au logement, ne sont pas déduites de ce revenu. Les coûts de logement sont particulièrement élevés en cœur d'agglomération. En 2002, le loyer mensuel hors charges des ménages locataires y était estimé à 470 € en moyenne, contre 370 € pour l'ensemble de la France métropolitaine. Les ménages accédant à la propriété remboursaient en moyenne 780 € par mois en cœur d'agglomération, contre 570 € en métropole (Insee, enquête Logement 2002).

Des revenus élevés mais fortement dispersés en cœur d'agglomération



Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2003

■ La richesse fiscale des communes

Les données relatives à la richesse des communes sont extraites du **Recensement des éléments d'imposition 2004** de la Direction générale des impôts (DGI). Ce fichier renseigne sur les bases d'imposition, taux et produits votés par les différents niveaux de collectivités locales pour chacune des quatre taxes de fiscalité locale directe que sont la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB), la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et la taxe professionnelle (TP). A Paris, ces taxes sont perçues au niveau communal : les informations ne sont donc pas ventilées par arrondissement.

La **richesse fiscale théorique** correspond au montant des ressources que les communes pourraient prélever par le biais de la fiscalité locale directe si, pour chaque taxe, elles appliquaient à leurs bases les mêmes taux d'imposition que ceux appliqués en moyenne sur le territoire national. La richesse fiscale théorique est donc un indicateur synthétique qui permet de comparer des communes en faisant abstraction de leur politique fiscale. Cet indicateur peut être décomposé pour mesurer la richesse fiscale théorique procurée par chacune des quatre taxes de fiscalité locale directe.

Le **coefficient de mobilisation de la richesse fiscale** consiste à rapporter la somme des produits de fiscalité locale directe effectivement votés par les communes et leurs groupements éventuels à la richesse fiscale théoriquement mobilisable. Il s'agit d'un indicateur synthétique mesurant la pression fiscale : un ratio supérieur à 1 indique une pression fiscale plus élevée dans la commune que sur l'ensemble du territoire national.

Avertissement : les indicateurs utilisés ici ont une portée essentiellement socio-économique. Ils ne doivent pas être confondus avec les notions de potentiel fiscal et d'effort fiscal, qui sont des critères légaux utilisés notamment pour l'attribution de la dotation globale de fonctionnement. En particulier, certains mécanismes de transfert de produits fiscaux, de compensations versées par l'Etat ou d'écèlement des bases de la taxe professionnelle ne sont pas pris en compte dans le calcul de la richesse fiscale théorique. En revanche, ils sont intégrés dans le calcul du potentiel fiscal établi par la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Par ailleurs, le produit des taxes de fiscalité directe locale ne représente qu'une partie des ressources des communes, celle sur laquelle elles disposent de marges de manœuvre. En 2004, elle représentait 27 % des recettes des communes du cœur d'agglomération, soit 40 % de leurs produits de fonctionnement. Les autres ressources sont constituées principalement des recettes de fiscalité indirecte (droits de mutation, taxe d'équipement, taxe sur l'électricité...), des dotations de l'Etat, des attributions de compensation et de péréquation, et des emprunts.

Le revenu médian déclaré par UC dépasse les 32 600 € et un dixième de la population vit dans un ménage déclarant un revenu par UC supérieur à 91 200 €. Ce niveau des hauts revenus représente plus du double de celui enregistré dans l'ensemble du cœur d'agglomération.

Trois actifs occupés sur cinq sont cadres, artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, et la part de logements HLM est très faible (4 %). Certaines communes, comme Neuilly-sur-Seine et Saint-Cloud, bénéficient en outre d'une forte implantation d'activités économiques. Dans ce groupe, la richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle est en moyenne de 430 € par habitant.

Le **dernier groupe de cet ensemble (C)** est composé d'arrondissements et de communes très peuplés, qui accueillent à la fois des ménages aisés et une forte activité économique.

Le revenu médian déclaré par UC est, en effet, de 23 780 € et la richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle de 440 € par habitant en moyenne. La moitié des arrondissements parisiens appartient à ce groupe, où se concentrent près du tiers des établissements employeurs et des effectifs salariés du cœur d'agglomération.

■ Sept groupes pour rendre compte des disparités de richesses en cœur d'agglomération

	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Groupe G	Cœur d'agglomération (**)
Richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle (*) (euros par habitant) ¹	1 179	431	439	457	156	157	186	343
Médiane du revenu déclaré par UC (euros) ²	23 379	32 616	23 776	15 035	23 518	17 238	12 016	18 240
Nombre de communes et arrondissements	4	9	16	19	33	37	25	143
• dont arrondissements parisiens		4	10	6				20
Population ³	222 300	412 100	1 154 000	1 524 000	722 400	1 230 400	899 000	6 164 200

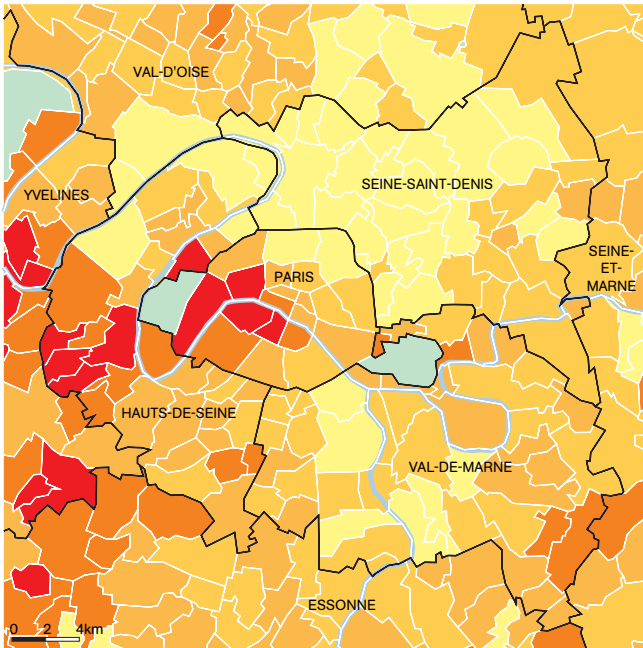
(*) Avant écèlement des bases au profit des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

(**) Paris et départements de petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

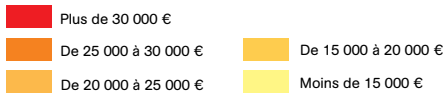
Note : les groupes ont été déterminés à partir de deux indicateurs (richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle et médiane du revenu déclaré par UC), selon une classification ascendante hiérarchique.

Sources : (1) DGI - Recensement des éléments d'imposition 2004 ; (2) Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2003 ; (3) Insee - Recensement de la population 1999

■ Des revenus très élevés à l'ouest



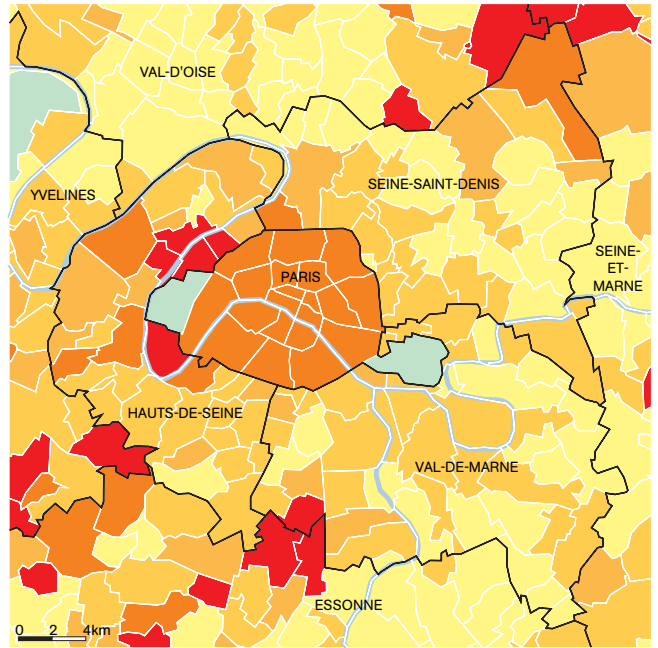
Revenu médian par UC (par an)



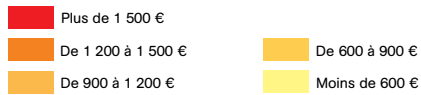
Cœur d'agglomération = 18 240 €

Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages 2003

■ Une richesse fiscale élevée près de La Défense et des zones aéroportuaires



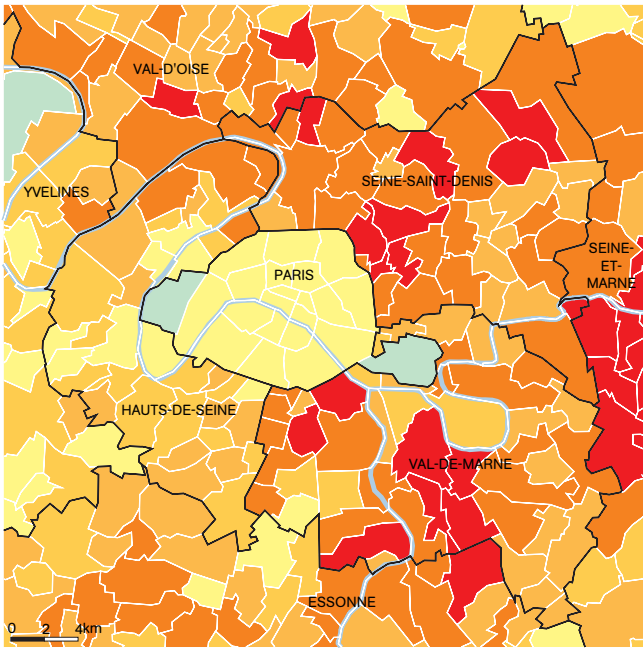
Richesse fiscale par habitant



Cœur d'agglomération = 1 036 €

Source : DGI - Recensement d'éléments d'imposition 2004

■ Une pression fiscale plus forte à l'est



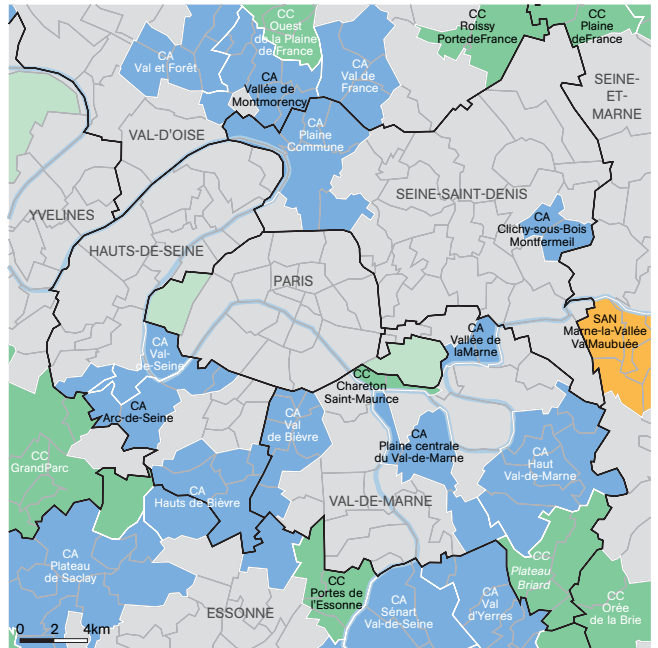
Coefficient de mobilisation de la richesse fiscale



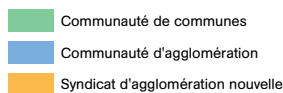
Cœur d'agglomération = 0,71

Source : DGI - Recensement d'éléments d'imposition 2004

■ Une intercommunalité encore peu développée en cœur d'agglomération



Type de groupement à fiscalité propre



Source : Direction générale des collectivités locales 2004

Des communes moins favorisées au nord et à l'est

Groupes F et G

Un second ensemble de communes s'oppose fortement au précédent. Il comprend 62 communes, dans lesquelles les revenus déclarés par les ménages et la richesse procurée par l'activité économique sont moins élevés que dans le reste de l'agglomération.

Ces communes sont massivement situées en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, et rassemblent 35 % de la population du cœur d'agglomération. Peu d'établissements y sont implantés et le nombre d'emplois offerts est nettement inférieur au nombre d'actifs résidents. Les employés et ouvriers sont surreprésentés parmi les actifs occupés.

Du fait de leurs caractéristiques, ces communes détiennent seulement 21 % de la richesse fiscale théorique des communes du cœur d'agglomération.

Elles disposent donc de peu de marges de manœuvre et mobilisent fortement cette richesse potentielle : la pression fiscale est le plus souvent équivalente ou supérieure à la moyenne nationale. Presque toutes les communes du cœur d'agglomération éligibles au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France appartiennent à cet ensemble. Celui-ci est constitué de deux groupes de communes.

Le **premier (groupe F)** rassemble des communes dont les habitants déclarent un niveau de revenu supérieur à celui des provinciaux, mais relativement modeste par rapport à celui enregistré en cœur d'agglomération : le revenu médian déclaré par UC est de 17 240 €.

Ces communes disposent d'une richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle très faible, de 160 € par habitant en moyenne. Elles sont essentiellement situées dans le Val-de-Marne et dans la partie sud-est de la Seine-Saint-Denis. La mixité sociale y est forte : forte proportion de propriétaires (42 %) et de locataires de logements

Des profils de communes nettement différenciés

	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Groupe G	Cœur d'agglomération (**)
Fiscalité locale ¹								
Richesse fiscale théorique (*) € par habitant	2 330	1 439	1 334	1 232	759	624	605	1 036
Coefficient de mobilisation de la richesse fiscale	0,46	0,45	0,57	0,68	0,85	1,00	1,19	0,71
Revenus déclarés des ménages ²								
Premier décile du revenu déclaré par UC (€)	7 254	9 053	7 030	3 929	9 198	5 439	3 397	4 992
Neuvième décile du revenu déclaré par UC (€)	50 519	91 203	54 98	35 519	48 146	34 462	26 238	43 437
Rapport interdécile	7,0	10,1	7,7	9,0	5,2	6,3	7,7	8,7
Part de ménages imposés (%)	78,5	77,9	76,7	65,2	80,0	70,9	57,5	70,8
Prestations sociales ^{3 4}								
Taux de population couverte par au moins une prestation CAF (%)	43,1	34,7	39,8	50,4	43,4	51,4	61,1	48,0
Taux de population couverte par les minima sociaux versés par les CAF (%)	3,6	2,4	4,3	9,5	3,1	6,8	12,1	6,9
Logement ^{5 6}								
Part des logements occupés par des propriétaires (%)	35,5	39,1	31,2	28,3	50,3	42,4	34,3	35,7
Part des logements loués vides HLM (%)	17,2	3,8	15,7	30,0	17,3	31,6	42,0	24,8
Prix moyen des appartements anciens (en euros / m)	4 289	6 428	5 227	4 065	3 672	2 739	2 162	4 354
Population active et emploi ³								
Taux de chômage (%)	9,3	8,6	9,7	15,4	8,3	12,4	18,6	12,7
Part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise parmi les actifs occupés (%)	5,7	10,6	5,8	5,0	5,9	4,9	4,9	5,6
Part des cadres parmi les actifs occupés (%)	35,6	47,0	40,2	23,3	30,7	16,5	8,9	26,5
Part des professions intermédiaires parmi les actifs occupés (%)	25,2	16,7	23,9	24,7	27,3	26,4	22,0	24,3
Part des employés et ouvriers parmi les actifs occupés (%)	33,5	25,7	30,0	47,0	36,1	52,2	64,2	43,6
Nombre d'emplois pour un actif résident	2,02	2,39	1,58	1,00	0,63	0,63	0,69	1,08
Appareil productif ⁵								
Nombre d'établissements employeurs	10 600	40 200	78 600	55 400	18 800	26 900	21 000	255 500
Effectifs salariés au 31 décembre	283 200	480 200	1 064 500	791 000	217 200	404 100	312 000	3 552 200
Nombre moyen de salariés dans les établissements employeurs	27	11	14	14	12	15	15	14

(*) Richesse théorique procurée par l'ensemble des quatre taxes de fiscalité locale directe, avant écrêtement des bases au profit des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

(**) Paris et départements de petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

Sources : (1) DGI, Recensement des éléments d'imposition 2004 ; (2) Insee-DGI, Revenus fiscaux localisés des ménages 2003 ; (3) Insee, Recensement de la population 1999 ; (4) Caisses d'allocations familiales au 31/12/2005 ; (5) Insee, Connaissance locale de l'appareil productif 2004 ; (6) Chambre des Notaires, Base d'informations économiques notariales 2005

■ Les mécanismes de redistribution et de solidarité

Plusieurs mécanismes de redistribution et de solidarité permettent de corriger en partie les disparités de revenus et de richesses analysées dans cette étude.

Au niveau des ménages, les disparités de revenus sont principalement réduites à travers la redistribution par l'**impôt** (et notamment l'imposition sur le revenu) et les **prestations sociales** (allocations familiales, aides aux logements, minima sociaux). En cœur d'agglomération, 71 % des ménages fiscaux ont été imposés sur le revenu au titre de l'année 2003. Au 31 décembre 2005, près de la moitié de la population de Paris et de petite couronne vit dans un foyer allocataire d'au moins une prestation sociale versée par les caisses d'allocations familiales.

Au niveau des communes, la redistribution des richesses s'effectue pour l'essentiel à travers les mécanismes de **péréquation**.

Une péréquation verticale est assurée par des dotations versées par l'Etat aux collectivités. La dotation globale de fonctionnement inclut par exemple une dotation de solidarité urbaine (DSU), répartie entre certaines communes dont le potentiel fiscal est faible et qui connaissent d'importants problèmes sociaux et urbains.

Une péréquation horizontale s'effectue entre les communes elles-mêmes. Elle est assurée par divers fonds, dont les plus importants sont les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Ces fonds permettent d'établir une redistribution du produit de la taxe professionnelle d'établissements particulièrement importants vers deux grandes catégories de collectivités bénéficiaires : les communes concernées par la présence de ces établissements, du fait des charges qui leur incombent et des éventuels préjudices subis et les communes ou groupements considérés comme défavorisés, du fait de la faiblesse de leur potentiel fiscal ou de l'importance de leur charges. En Ile-de-France, le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) permet également d'établir une redistribution d'une partie des recettes de fiscalité directe des communes ou groupements à fort potentiel fiscal vers des communes considérées comme défavorisées. En cœur d'agglomération, 13 communes (dont Paris) contribuent à l'alimentation de ce fonds, et 48 communes en sont bénéficiaires. Le regroupement des communes au sein de **structures intercommunales**, et notamment d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), représente également un dispositif de solidarité entre des communes décidant de mettre en commun une partie de leurs ressources fiscales pour gérer ensemble des activités ou des services publics. Au 1^{er} janvier 2004, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) a dénombré 47 communes de petite couronne appartenant à un EPCI. Un cinquième de la population du cœur d'agglomération réside dans l'une d'entre elles. La part des produits de fiscalité locale directe votés par le secteur communal au profit des structures intercommunales demeure faible en cœur d'agglomération : elle n'est que de 8 %, contre 23 % en grande couronne et 37 % en province.

HLM (32 %). Par ailleurs, les ouvriers et employés sont majoritaires (52 % des actifs occupés), mais les cadres sont également présents (17 %).

Le **second groupe (G)** rassemble les communes les plus défavorisées du cœur d'agglomération, situées pour la plupart dans la partie centrale de la Seine-Saint-Denis.

Ces communes se distinguent surtout par le très faible niveau des revenus déclarés par leurs habitants. Le revenu médian par UC n'est que 12 020 € et un dixième de la population vit dans un ménage déclarant un revenu par UC inférieur à 3 400 €. Ce niveau des faibles revenus est inférieur de 32 % à celui enregistré dans l'ensemble du cœur d'agglomération. Dans ces communes,

près des deux tiers des actifs occupés sont employés ou ouvriers. La proportion de logements HLM (42 %), le taux de chômage (19 %) et la part de la population couverte par les minima sociaux versés par les CAF (12 %) sont nettement plus élevés que dans les autres groupes. Comme dans le groupe précédent, la richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle est faible, de 190 € par habitant en moyenne.

Des communes bénéficiant d'une forte activité économique

Groupe D

Un troisième ensemble de communes, composé d'un **seul groupe (D)**, présente des caractéristiques intermédiaires entre les deux ensembles précédents, dans la mesure où niveau de revenu des habitants et richesse procurée par l'activité économique ne coïncident pas.

Le revenu médian déclaré par UC est en effet faible (15 040 €), alors que la richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle est élevée (460 € par habitant en moyenne). Cet ensemble regroupe un quart de la population du cœur d'agglomération. Il est constitué de 6 arrondissements de l'est parisien et de 13 communes réparties sur l'ensemble des trois départements de la petite couronne.

La population de ces communes et arrondissements présente de nombreux traits communs avec celle des communes très défavorisées du groupe G. Le taux de chômage (15 %) et la part de la population couverte par les minima sociaux (10 %) y sont notamment plus importants que dans l'ensemble du cœur d'agglomération. Cependant, on trouve dans ces communes une plus grande hétérogénéité des situations sociales. Le niveau des hauts revenus est 9 fois plus élevé que le niveau des faibles revenus, et la part des cadres et des professions intermédiaires parmi les actifs occupés est équivalente à celle des employés et ouvriers (47 %).

Le principal atout de ces communes et arrondissements dont les habitants déclarent des revenus modestes réside dans la forte implantation d'activités économiques sur leur territoire. Le quart des établissements employeurs et des effectifs salariés de Paris et de la petite couronne s'y concentre. De ce fait, les communes de ce groupe détiennent une part importante de la richesse fiscale théorique des communes du cœur d'agglomération (29 %). La mobilisation de cette richesse fiscale est extrêmement variable : la pression fiscale est inférieure à la moyenne nationale dans les arrondissements parisiens, et

nettement supérieure dans la plupart des communes de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Des communes résidentielles au sud

Groupe E

Le dernier ensemble de communes, constitué également d'un **groupe unique (E)**, présente des caractéristiques totalement opposées à celles de l'ensemble précédent. Il est en effet constitué de communes à vocation essentiellement résidentielle.

Le revenu médian déclaré par UC est élevé (23 520 €), mais la richesse fiscale théorique procurée par la taxe professionnelle est très faible (160 € par habitant en moyenne). Ce groupe comprend 33 communes, situées principalement dans la partie sud des Hauts-de-Seine ou dans la partie orientale du Val-de-Marne. Seulement 12 % de la population du cœur d'agglomération réside dans ces communes moins densément peuplées que celles des autres groupes.

Ce groupe se distingue essentiellement par la forte proportion de propriétaires (50 %). Les situations socioéconomiques des habitants de ces communes résidentielles sont homogènes. En effet, le rapport entre le niveau des hauts revenus et le niveau des faibles revenus n'est que de 5, soit un écart équivalent à celui enregistré en province et en grande couronne. Le taux de chômage (8 %) et la part de la population couverte par les

minima sociaux (3 %) sont par ailleurs nettement plus faibles que dans l'ensemble du cœur d'agglomération.

Ces communes tendent à se rapprocher des communes défavorisées du deuxième ensemble (groupes F et G) par les caractéristiques de leur appareil productif. La concentration d'établissements est très faible, et le nombre d'emplois offerts sensiblement inférieur au nombre d'actifs résidents. Leur richesse fiscale théorique ne représente que 12 % de celle de l'ensemble des communes du cœur d'agglomération. Elle est surtout procurée par la valeur des locaux d'habitation et des propriétés bâties.

La mobilisation de la richesse fiscale de ces communes, rarement supérieure à la moyenne nationale, est variable. La pression fiscale est faible dans les communes des Hauts-de-Seine situées dans le voisinage des communes favorisées du premier ensemble. Elle est plus élevée dans les communes du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis proches des communes défavorisées du deuxième ensemble.

Aucune des communes de ce groupe n'est contributrice ni éligible au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France. En revanche, l'intercommunalité semble les concerner davantage que les autres communes du cœur d'agglomération : sur les 47 communes de petite couronne rattachées en 2004 à une communauté de communes ou d'agglomération, 20 appartiennent à ce groupe (carte c5).

■ Pour en savoir plus

Mary-Portas F-L. : « Les revenus fiscaux des ménages franciliens en 2003 : plus élevés à l'ouest et plus dispersés au centre de la région », *Insee Ile-de-France faits et chiffres*, n° 114, février 2006.

« Guide statistique de la fiscalité directe locale 2005 : statistiques fiscales sur les collectivités locales », Direction générale des collectivités locales (DGCL), janvier 2006.

« La fiscalité directe locale en 2004 : un net ralentissement des taux », DGCL, *Bulletin d'information statistique*, n° 47, septembre 2004.

Esponda M., Martinez C. : « A Paris, les ménages les plus aisés voisins des plus modestes », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 240, Insee-Apur, août 2004.

Chauvel J.-P. : « La taxe professionnelle : une recette en perpétuelle évolution », Atlas des Franciliens, tome 4 – Activité et emploi, chapitre 2.9, *Insee-Iaurif*, décembre 2003.

Chauvel J.-P. : « L'inégale richesse fiscale des communes », Atlas des Franciliens, tome 3 – Population et modes de vie, chapitre 5.11, *Insee-Iaurif*, décembre 2002.

Chauvel J.-P. : « Disparités de richesse fiscale, dotations de l'Etat et services rendus aux habitants », *Note rapide de l'Iaurif*, n° 17, décembre 2001.